

et la mise en œuvre de ces programmes. L'Association Médicale Canadienne a été créée par un certain nombre de médecins qui ont voulu contribuer à la formation permanente des médecins. Elle a pour but de promouvoir la formation permanente des médecins et de leur offrir les services nécessaires à cet effet. Elle a été créée en 1957 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs.

(i) les frais de subsistance, y compris le frais de couvert;

(ii) il est recommandé que la déduction admissible soit de 21,000 par année. Il est en outre recommandé que le médecin dont les frais de subsistance dépassent une année 21,000 soient admis à bénéficier de la déduction admissible.

Il est recommandé que la déduction admissible soit de 21,000 par année. Il est en outre recommandé que le médecin dont les frais de subsistance dépassent une année 21,000 soient admis à bénéficier de la déduction admissible.

Le Collège des médecins de famille du Canada a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs. Il a pour but de promouvoir la formation permanente des médecins et de leur offrir les services nécessaires à cet effet. Il a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs.

La médecine organisée est devenue une préoccupation de plus en plus importante pour le public et les professionnels de la santé. Elle a pour but de promouvoir la formation permanente des médecins et de leur offrir les services nécessaires à cet effet. Elle a été créée en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs.

D'autres organismes médicaux professionnels se sont créés en raison de la nécessité de la formation permanente. Le Collège des médecins de famille exige de ses membres qu'ils aient 200 heures de formation permanente tous les deux ans pour demeurer dans les cadres. Comme les hôpitaux tendent à exiger du médecin qu'il participe à une partie de la formation permanente, le Collège de la formation permanente des médecins hospitaliers a été créé.

Le Collège des médecins de famille du Canada a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs. Il a pour but de promouvoir la formation permanente des médecins et de leur offrir les services nécessaires à cet effet. Il a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs.

Le Collège des médecins de famille du Canada a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs. Il a pour but de promouvoir la formation permanente des médecins et de leur offrir les services nécessaires à cet effet. Il a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs.

Le Collège des médecins de famille du Canada a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs. Il a pour but de promouvoir la formation permanente des médecins et de leur offrir les services nécessaires à cet effet. Il a été créé en 1968 et a depuis lors travaillé à la réalisation de ses objectifs.

Puisque la formation médicale permanente constitue maintenant une partie des dépenses du médecin, il est probable qu'il y aura bientôt une obligation légale de respecter pour pouvoir continuer d'exercer, nous recommandons hautement que soient adoptés le paragraphe 150 du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé et la recommandation de la Commission Carter portant déductibilité fiscale de tous les frais raisonnables de participation à des cours de formation médicale permanente.

Le temps consacré chaque année à la formation médicale permanente peut varier grandement selon l'endroit où est établi le médecin, la nature de sa pratique et ses besoins courants de formation. Cependant, si le médecin passe un minimum de deux semaines par année à l'étranger, soit l'équivalent de ce qu'exige le Collège des médecins de famille du Canada, les frais en cause dans divers régions du pays peuvent atteindre au moins 51,000. Plus fortes, il va de soi, seront les dépenses d'autres médecins qui ont des besoins plus importants en matière de formation médicale permanente.